



N° 7198  
Entrée le 16.11.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 16.11.2022

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 novembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et à Madame la Ministre de la Santé concernant **le concept du « housing first »**.

Dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme, fondée sur une combinaison de facteurs structurels, institutionnels et personnels, il est crucial de mener une politique de logement social reposant sur le principe de la discrimination positive. Le concept du « housing first », premièrement énoncé par le gouvernement luxembourgeois dans sa stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement (2013-2020), consiste à proposer un logement privatif et, si possible, définitif, à des personnes sans-abri ou sans logement de longue durée et à leur offrir un soutien à leur réinsertion.

Dans ce contexte et sur base de la réponse à la question parlementaire n°6848 du 13 octobre 2022 de Madame la Ministre de la Famille, nous voudrions avoir les renseignements complémentaires suivants :

- 1. Quels sont les premiers résultats et observations du dénombrement des personnes sans-abri, réalisé le 26 octobre 2022 dans les 24 quartiers de la Ville de Luxembourg, ensemble avec les professionnels du terrain ?**
- 2. Madame la Ministre de la Santé peut-elle indiquer le nombre de projets « housing first » soutenus par son Ministère ?**
- 3. Mesdames les Ministres peuvent-elles nous fournir des chiffres concernant la répartition géographique par commune des personnes habitant dans des logements qualifiés conformes à l'approche « housing first » ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Djuna BERNARD**  
Députée

**François BENOY**  
Député



**Réponse commune du ministre de la Famille et de l'Intégration et du ministre de la Santé à la question parlementaire n° 7198 de Madame la Députée Djuna Bernard et Monsieur le Député François Benoy concernant le concept du housing first.**

**1)**

Inter-Actions asbl, mandaté par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région pour réaliser le premier dénombrement des personnes sans-abris à Luxembourg-Ville, est actuellement en train d'évaluer les résultats. Le Ministère publiera une analyse des données au début de l'année prochaine.

**2)**

Le Ministère de la Santé œuvre pour le développement d'une offre « housing-first » dédiée aux personnes souffrant de maladies de la dépendance, en détresse médicale ou à besoins médicaux accrus. Dans ce cadre, l'intégralité des moyens budgétaires requis pour le développement de cette offre spécifique a été accordée pour l'exercice 2022 et la recherche d'un bien immobilier adéquat pour héberger une dizaine de bénéficiaires est en cours.

Ensemble avec l'organisme gestionnaire retenu, une recherche commune de sites potentiels a été menée et un site jugé adéquat et disponible a été identifié à Esch/Alzette.

Malgré de nombreux efforts, discussions et concertations préliminaires, les négociations n'ont finalement pas pu aboutir, de sorte que la recherche d'un site et d'un bien immobilier alternatif a récemment dû être relancée.

**3)**

Les acteurs conventionnés avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région accompagnent actuellement 32 personnes dans le cadre du Housing First.

La répartition géographique des bénéficiaires par commune est la suivante :

- 28 personnes résident sur le territoire de la Ville de Luxembourg ;
- 1 personne réside sur le territoire de la Ville de Remich ;
- 1 personne réside dans la commune de Troisvierges ;
- 2 personnes résident dans la commune de Kayl/Tétange.

Concernant les projets soutenus par le Ministère de la Santé, quatre personnes présentant des problèmes d'addiction et une détresse médicale ou des besoins médicaux accrus, habitent dans des logements qualifiés de conformes à l'approche « housing first » sur le territoire de la Ville de Luxembourg, dans le cadre du projet géré par le Comité national de défense sociale.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Luxembourg, le 19.12.2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen